

## PRINCIPES POUR LES CONTRIBUTIONS D'ACTEURS PRIVÉS ET ASSOCIATIFS A LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE D'EDUCATION *ECONOMIQUE, BUDGETAIRE ET FINANCIERE* (ci-après stratégie EDUCFI)

---

Lors de sa réunion du 25 novembre 2019, le **Comité stratégique** de l'éducation économique, budgétaire et financière a relevé l'intérêt croissant d'acteurs privés pour l'éducation économique et financière. Il a proposé, avec une coordination de la Banque de France et du Comité opérationnel, que puissent être labellisées « **EDUCFI** » les actions conduites par ces parties prenantes, présentant les garanties nécessaires de *neutralité*, *accessibilité* et *gratuité*, selon les critères de l'**OCDE**.

Après avoir consulté le **Comité opérationnel de la stratégie** qui a émis un avis favorable, la **Banque de France, opérateur national de la stratégie d'éducation économique, budgétaire et financière**, a précisé les principes que doivent respecter les acteurs privés pour contribuer à la mise en œuvre de la stratégie. Ces principes, directement inspirés des lignes directrices de l'OCDE en la matière, sont les suivants.

*Ces principes concernent les acteurs privés et associatifs (entreprises, organisations professionnelles, associations ou fondations financées majoritairement par des acteurs privés).*

Les acteurs privés peuvent **apporter une contribution importante** à la mise en œuvre de la stratégie nationale. Afin d'améliorer l'efficacité collective et de limiter les risques de conflits d'intérêts, les acteurs privés sont invités à apporter leur contribution en prenant en compte les principes suivants :

1. Les initiatives d'éducation budgétaire et financière sont initiées puis conduites de manière à s'inscrire dans le cadre de la **stratégie nationale EDUCFI**.
2. Les **entreprises du secteur financier** sont invitées à agir prioritairement via un appui à des dispositifs publics ou un dispositif conduit par leur organisation professionnelle.
3. Les initiatives sont conçues et mises en œuvre de manière à respecter les critères de la stratégie : **neutralité**, **accessibilité** et **gratuité**. Éventuellement, certaines actions ou supports matériels peuvent faire l'objet d'une tarification très modérée dans une logique de simple couverture des coûts et sans caractère lucratif.
4. Les actions, leur contenu et l'environnement dans lequel elles sont proposées ou réalisées sont clairement séparés de toute activité ou contexte commercial ou marketing. Elles ne font **directement** ou **indirectement la promotion d'aucun produit, marque, ou acteur**.
5. Les actions sont conduites dans l'intérêt du public concerné. Les contenus doivent être **objectifs**, **équilibrés**, **fiables**, **actualisés** et **adaptés** au public visé.
6. Les personnes réalisant de telles actions le font dans le cadre de règles de conduite exposant clairement les principes ci-dessus et prévenant les risques de conflits d'intérêts. **Ces règles de conduite doivent être publiques**.
7. Les personnes réalisant de telles actions doivent disposer des **connaissances budgétaires et financières**, ainsi que des **compétences pédagogiques** adaptées au public concerné.
8. Une **évaluation de l'efficacité des actions** est réalisée régulièrement.

## UTILISATION DU LABEL EDUCFI<sup>1</sup>

Ce label est gage du respect des critères ci-dessus.



Plus d'information sur [www.mesquestionsdargent.fr](http://www.mesquestionsdargent.fr)

Le portail de la stratégie nationale d'éducation économique, budgétaire et financière

*<sup>1</sup>Les acteurs qui suivent les principes ci-dessus peuvent avec l'accord exprès de la Banque de France, utiliser le logo de la stratégie EDUCFI pour les dispositifs qu'ils mettent en œuvre sous réserve de présenter préalablement ces dispositifs à la Banque de France. Celle-ci peut, après vérification du respect des critères ci-dessus, donner son accord à l'utilisation du logo pour un dispositif considéré, sous réserve du respect par l'acteur demandeur de conditions supplémentaires pour l'utilisation du logo.*